

Informations de base	
2022/2791(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué Plan de rejets pour les pêcheries de turbot en mer Noire en ce qui concerne la prolongation de l'exemption, liée à la capacité de survie élevée, à l'obligation de débarquement pour le turbot en mer Noire Complétant 2011/0195(COD) Subject 3.15.01 Conservation des ressources halieutiques et de pêche 3.15.05 Captures de poissons, contingents tarifaires d'importation Zone géographique Mer Noire région	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	PECH Pêche		

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
12/08/2022	Publication du document de base non-législatif	C(2022)05725	
22/08/2022	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
14/09/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/11/2022	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2022/2791(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant 2011/0195(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	PECH/9/09948

Portail de documentation

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2022)05725	12/08/2022	